



BAC PRO Maintenance des véhicules option A : VP

(RNCP : 19117) Règlement d'examen

E 1	Epreuve scientifique et technique : Mathématiques (coef. 1.5) / Physique-chimie (coef. 1.5)	Coef. 3	CCF
E 2	Analyse préparatoire à une intervention	Coef. 3	Ponctuelle
E 3	Prise de la formation en milieu professionnel : Réalisation (4)/ Diagnostics (3+3)/ Eco Gestion (1)/ PSE (1)	Coef. 12	CCF et Ponctuelle
E 4	Langue vivante	Coef. 2	CCF
E 5	Français, histoire-géo, enseignement moral et civique : Français (2.5) / HG et EMC (2.5)	Coef. 5	Ponctuelle
E 6	Arts appliqués et culture artistique	Coef. 1	CCF
E 7	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
E	Chef d'œuvre		CCF
EF 1	Langue vivante facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.
Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BAC PRO Métiers du commerce et de la vente - option A

(RNCP : 32208) Règlement d'examen

E 1	Epreuve scientifique et technique : Economie – droit (coef. 1) / Mathématiques (coef. 1)	Coef. 2	Ponctuelle et CCF
E 2	Analyse et résolution de situations professionnelles	Coef. 4	Ponctuelle
E 3	Pratique professionnelle : Vente-conseil (3)/ Suivi des ventes (2)/ Fidélisation (3)/ PSE (1)	Coef. 9	CCF et Ponctuelle
E 4	Langues vivantes A et B	Coef. 4	CCF
E 5	Français, histoire-géo, enseignement moral et civique : Français (2.5) / HG et EMC (2.5)	Coef. 5	Ponctuelle
E 6	Arts appliqués et culture artistique	Coef. 1	CCF
E 7	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
E	Chef d'œuvre		CCF
EF 1	Langue vivante facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA. Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BM Coiffeur (RNCP : 37528)

Règlement d'examen

DOMAINE GENERALISTE :

Mod. A	Fonction entrepreneuriale CT* écrit (coef. 1) + CT oral (coef. 1)	Coef. 2	CT : 3h + 15min
Mod. B	Fonction commerciale CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 3h
Mod. C	Fonction gestion économique et financière CC* 3 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 4h
Mod. D	Fonction gestion des ressources humaines CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 2h
Mod. E	Fonction formation et accompagnement de l'apprenant CT oral (coef. 1)	Coef. 1	CT : 30min
Mod. F	Fonction communiquer à l'international CC* 5 au minimum (coef. 1) + CT (coef. 2)	Coef. 3	CT : 20min

* CT = contrôle terminal / CC = contrôle continu

DOMAINE PROFESSIONNEL :

Module G Fonction production	Mise en boucle temporaire	coef. 1	0h45
	Défrisage / lissage OU Mise en forme permanente	coef. 1	1h50
	Résolution de problèmes	coef. 1.5	1h00
	Transformation complète créative homme/femme	coef. 4	3h30
	Chignon, attaches et dérivés	coef. 2	1h30
	Coupe brosse	coef. 2	1h00

Le Brevet de Maîtrise est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour l'ensemble du module G (inférieure à 7/20 pour les pratiques et à 10/20 pour la résolution de problème) et la moyenne est requise pour les autres modules du domaine généraliste.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à 10/20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J

DOMAINE GENERALISTE :

Mod. A	Fonction entrepreneuriale CT* écrit (coef. 1) + CT oral (coef. 1)	Coef. 2	CT : 3h + 15min
Mod. B	Fonction commerciale CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 3h
Mod. C	Fonction gestion économique et financière CC* 3 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 4h
Mod. D	Fonction gestion des ressources humaines CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 2h
Mod. E	Fonction formation et accompagnement de l'apprenant CT oral (coef. 1)	Coef. 1	CT : 30min
Mod. F	Fonction communiquer à l'international CC* 5 au minimum (coef. 1) + CT (coef. 2)	Coef. 3	CT : 20min

* CT = contrôle terminal / CC = contrôle continu

DOMAINE PROFESSIONNEL :

Mod. G Fonction production	Dossier professionnel	coef. 2	30min
	Situation professionnelle	coef. 2	45 min
	Démonstration d'un geste technique	coef. 2	35min
	Entretien diagnostique	coef. 2	1h
	Techniques de soins esthétiques	coef. 4	4h

Le Brevet de Maîtrise est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour l'ensemble du module G (inférieure à 10/20 pour les techniques de soins et à 5/20 pour les autres épreuves du module) et la moyenne est requise pour les modules du domaine généraliste.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à 10/20.



BM Installateur en Equipements Electriques

(RNCP : 37531) Règlement d'examen

DOMAINE GENERALISTE :

Mod. A	Fonction entrepreneuriale CT* écrit (coef. 1) + CT oral (coef. 1)	Coef. 2	CT : 3h + 15min
Mod. B	Fonction commerciale CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 3h
Mod. C	Fonction gestion économique et financière CC* 3 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 4h
Mod. D	Fonction gestion des ressources humaines CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 2h
Mod. E	Fonction formation et accompagnement de l'apprenant CT oral (coef. 1)	Coef. 1	CT : 30min
Mod. F	Fonction communiquer à l'international CC* 5 au minimum (coef. 1) + CT (coef. 2)	Coef. 3	CT : 20min

DOMAINE PROFESSIONNEL :

Mod. G	Fonction production Etude technique (dossier écrit + présentation orale)	Coef. 4	Oral 45min
-----------	--	---------	---------------

* CT = contrôle terminal / CC = contrôle continu

Le Brevet de Maîtrise est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 12/20 pour le module G et la moyenne est requise pour les autres modules du domaine généraliste.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.



BM Installateur Sanitaire

(RNCP : 35004) Règlement d'examen

DOMAINE GENERALISTE :

Mod. A	Fonction entrepreneuriale CT* écrit (coef. 1) + CT oral (coef. 1)	Coef. 2	CT : 3h + 15min
Mod. B	Fonction commerciale CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 3h
Mod. C	Fonction gestion économique et financière CC* 3 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 4h
Mod. D	Fonction gestion des ressources humaines CC* 2 au minimum (coef. 1) + CT écrit (coef. 2)	Coef. 3	CT : 2h
Mod. E	Fonction formation et accompagnement de l'apprenant CT oral (coef. 1)	Coef. 1	CT : 30min
Mod. F	Fonction communiquer à l'international CC* 5 au minimum (coef. 1) + CT (coef. 2)	Coef. 3	CT : 20min

* CT = contrôle terminal / CC = contrôle continu

DOMAINE PROFESSIONNEL :

Mod. G	Fonction production Etude technique et financière (dossier écrit + oral)	Coef. 3	Oral 45min
Mod. G	Fonction production Pratique professionnelle	Coef. 3	20h
Mod. G	Fonction production Mise en service	Coef. 1	1h30

Le Brevet de Maîtrise est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour le module G et la moyenne est requise pour les autres modules du domaine généraliste.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BP Boulanger

(RNCP : 13856) Règlement d'examen

E 1	Fabrication d'une commande	Coef. 12	Ponctuelle
E 2	Technologie professionnelle	Coef. 3	Ponctuelle
E 3	Sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène, aux équipements, aux locaux et à l'environnement professionnel	Coef. 3	Ponctuelle
E 41	Gestion appliquée - environnement économique, juridique et gestion de l'entreprise	Coef. 3	CCF
E 42	Gestion appliquée - dossier : étude technique liée à l'activité professionnelle	Coef. 3	CCF
E 5	Expression et connaissance du monde	Coef. 3	Ponctuelle
E 6	Langue vivante	Coef. 1	CCF
EF 1	Langue vivante facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BP Coiffure

(RNCP : 12281)

Règlement d'examen

E 1	Création, couleur, coupe, coiffage	Coef. 6	Ponctuelle
E 2	Modification durable de la forme	Coef. 5	CCF
E 3	Epreuve optionnelle	Coef. 5	Ponctuelle
E 41	Gestion de l'entreprise : Vente conseil	Coef. 2	CCF
E 42	Gestion de l'entreprise : Management et gestion d'un salon	Coef. 3	CCF
E 51	Sciences et Technologie	Coef. 6	Ponctuelle
E 52	Arts appliqués à la profession	Coef. 2	Ponctuelle
E 6	Expression et connaissance du monde	Coef. 3	Ponctuelle
EF 1	Langue vivante facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J

 <p>CENTRE-ALSACE Marcel Rudloff</p>	<h2>BP Esthétique cosmétique parfumerie</h2> <p>(RNCP : 34671) Règlement d'examen</p>
---	---

E 1	Prestations de beauté et de bien-être visage et corps	Coef. 13	Ponctuelle
E 11	Etude d'une situation professionnelle	Écrite	Ponctuelle
E 12	Techniques esthétiques	Pratique	Ponctuelle
E 2	Relation client, valorisation et animation de l'entreprise	Coef. 7	Ponctuelle
E 21	Relation client et valorisation de l'entreprise	Écrite	Ponctuelle
E 22	Relation client et animation de l'entreprise	Orale	Ponctuelle
E 3	Vie et gestion de l'entreprise	Coef. 5	Ponctuelle
E 4	Expression et connaissance du monde	Coef. 3	Ponctuelle
E 5	Langue vivante	Coef. 1	CCF

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BP Métallier (RNCP : 32231) Règlement d'examen

E 11	Epreuve technologique : Etude, préparation et suivi d'un ouvrage	Coef. 4	Ponctuelle
E 12	Epreuve technologique : Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	Coef. 2	Ponctuelle
E 2	Fabrication d'un ouvrage	Coef. 7	Ponctuelle
E 3	Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	Coef. 3	CCF
E 41	Etude mathématique et scientifique : Mathématiques	Coef. 1	Ponctuelle
E 42	Etude mathématique et scientifique : Sciences physiques et chimiques	Coef. 1	Ponctuelle
E 5	Expression et connaissance du monde	Coef. 3	Ponctuelle
E 6	Langue vivante	Coef. 1	CCF

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BTM Installateur de Systèmes de Génie Climatique

(RNCP : 34925) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1.1	Etude de projet d'installation	Coef. 2	Ponctuelle
EP 1.2	Connaissances techniques et technologiques		
EP 2	Pratique : réalisation, mise en œuvre, maintenance et dépannage d'une installation	Coef. 3	Ponctuelle
EP 3	Evaluation des acquis pratiques en entreprise	Coef. 1	CC*

*Contrôle continu

DOMAINE TRANSVERSAL :

ET 1	Etude de cas	Coef. 2	Ponctuelle
ET 2	Résolution de problèmes de production	Coef. 1	Ponctuelle
ET 3	Mémoire de recherche d'informations juridiques ou réglementaires appliquée à une situation de production	Coef. 2	Ponctuelle
ET 4	Langue étrangère	Coef. 1	Ponctuelle

Le Brevet Technique des Métiers est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour les épreuves du domaine professionnel et inférieure à 5/20 pour les épreuves du transversal.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.



BTM Installateur en Equipements Electriques

(RNCP : 4633) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	1.1. Construction 1.2. Mise en service 1.3. Maintenance	Coef. 2	Ponctuelle
EP 2	2.1. Expérimentation scientifique et technique 2.2. Electrotechnique / Mathématiques Professionnelles	Coef. 1	Ponctuelle
EP 3	3.1. Technologie – schéma 3.2. Dessin industriel / Dessin bâtiment	Coef. 1	Ponctuelle
EP 4	Evaluation des acquis pratiques en entreprise	Coef. 1	CC*

*Contrôle continu

DOMAINE TRANSVERSAL :

ET 1	Etude de cas	Coef. 2	Ponctuelle
ET 2	Résolution de problèmes de production	Coef. 1	Ponctuelle
ET 3	Mémoire de recherche d'informations juridiques ou réglementaires appliquée à une situation de production	Coef. 2	Ponctuelle
ET 4	Langue étrangère	Coef. 1	Ponctuelle

Le Brevet Technique des Métiers est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 12/20 pour les épreuves EP1, inférieure à 10/20 pour les autres épreuves du domaine professionnel et inférieure à 5/20 pour les épreuves du transversal.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



BTM Pâtissier

(RNCP : 6901) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Technologie	Coef. 1	Ponctuelle
EP 2	Réalisation d'un bon d'économat (coef. 0,25) Calcul des prix de la commande et fabrication (coef.0,50)	Coef. 0,75	Ponctuelle
EP 3	Pratique (Réalizations journalières – viennoiseries... / Réalisation d'une commande particulière – buffet...)	Coef. 2,25	Ponctuelle
EP 4	Evaluation des acquis pratiques en entreprise	Coef. 1	CC*

*Contrôle continu

DOMAINE TRANSVERSAL :

ET 1	Etude de cas	Coef. 2	Ponctuelle
ET 2	Résolution de problèmes de production	Coef. 1	Ponctuelle
ET 3	Mémoire de recherche d'informations juridiques ou réglementaires appliquée à une situation de production	Coef. 2	Ponctuelle
ET 4	Langue étrangère	Coef. 1	Ponctuelle

Le Brevet Technique des Métiers est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour les épreuves du domaine professionnel et inférieure à 5/20 pour les épreuves du transversal.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.



CAP Boucher (RNCP : 6993)

Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Approvisionnement, organisation et environnement professionnel	Coef. 4	CCF
EP 2	Transformation des produits (coef. 7) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 8	CCF
EP 3	Préparation à la vente, commercialisation	Coef. 2	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CAP Boulanger

(RNCP : 18704) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Epreuve de technologie professionnelle, de sciences appliquées et de gestion appliquée	Coef. 4	CCF
EP 2	Production (coef. 12) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 13	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EG 4	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 5	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CAP Charcutier Traiteur

(RNCP : 538) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Pratique professionnelle (coef. 10) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 11	CCF
EP 2	Technologie et arts appliqués	Coef. 4	CCF
EP 3	Sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène, aux équipements, aux locaux et à l'environnement professionnel	Coef. 1	Ponctuelle
EP 4	Connection entre environnement économique juridique et social	Coef. 1	Ponctuelle

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CAP Electricien

(RNCP : 38401) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Réalisation d'une installation (coef. 6) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 7	CCF
EP 2	Mise en service d'une installation	Coef. 4	CCF
EP 3	Maintenance d'une installation	Coef. 2	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CAP Equipier polyvalent du commerce

(RNCP : 34947) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Réception et suivi des commandes	Coef. 3	CCF
EP 2	Mise en valeur et approvisionnement	Coef. 5	CCF
EP 3	Conseil et accompagnement du client (coef. 5) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 6	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EG 2	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 3	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 4	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 5	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Esthétique cosmétique parfumerie

(RNCP : 31041) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Techniques esth. du visage, des mains et des pieds (coef. 5) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 6	CCF
EP 2	Techniques esthétiques liées aux phanères	Coef. 4	CCF
EP 3	Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut	Coef. 4	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EG 5	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Arts appliqués et culture artistique		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Maintenance des véhicules

option A

(RNCP : 19118) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Préparation d'une intervention de maintenance (coef. 6) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 7	CCF
EP 2	Réalisation d'interventions sur véhicule	Coef. 7	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Maintenance des véhicules option B (RNCP : 19118) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Préparation d'une intervention de maintenance (coef. 6) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 7	CCF
EP 2	Réalisation d'interventions sur véhicule	Coef. 7	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Epreuve facultative		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Métallier

(RNCP : 35700) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Etude et préparation d'une intervention	Coef. 4	CCF
EP 2	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant (coef. 8) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 9	CCF
EP 3	Réalisation de travaux spécifiques	Coef. 2	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Mathématiques et physique-chimie	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EG 5	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EF 1	Epreuve facultative 1 : Langue vivante	Coef. 1	Ponctuelle
EF 2	Epreuve facultative 2 : Mobilité		

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Métiers de la Coiffure

(RNCP : 34670) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Techniques de coiffure (coef. 13) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 14	CCF
EP 2	Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	Coef. 3	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EG 5	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF 1	Arts appliqués et culture artistique		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Monteur en installations sanitaires

(RNCP : 38305) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Etude et préparation d'une intervention	Coef. 4	CCF
EP 2	Réalisation d'un ouvrage courant (coef. 8) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 9	CCF
EP 3	Réalisation de travaux spécifiques	Coef. 2	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EG 5	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CAP Monteur en installations thermiques

(RNCP : 38306) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Etude et préparation d'une intervention	Coef. 4	CCF
EP 2	Réalisation d'un ouvrage courant (coef. 8) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 9	CCF
EP 3	Réalisation de travaux spécifiques	Coef. 2	CCF

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EG 5	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.



CAP Pâtissier

(RNCP : 5226) Règlement d'examen

DOMAINE PROFESSIONNEL :

EP 1	Tour, petits fours sec et moelleux, gâteaux voyage (coef. 7) Chef d'œuvre (coef. 1)	Coef. 8	CCF
EP 2	Entremets et petits gâteaux	Coef. 7	Ponctuelle

DOMAINE GENERAL :

EG 1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	Coef. 3	CCF
EG 2	Etude mathématique et scientifique	Coef. 2	CCF
EG 3	Education physique et sportive	Coef. 1	CCF
EG 4	Langue vivante étrangère	Coef. 1	CCF
EG 5	Prévention, santé, environnement	Coef. 1	CCF
EF	Arts appliqués et culture artistique		Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu :

- La moyenne pour l'ensemble des 2 domaines (Professionnel et Général)
- Et au moins la moyenne dans le domaine professionnel

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CTM Boucher, Charcutier-Traiteur (RNCP : 34375) Règlement d'examen

1	Evaluation des acquis professionnels en entreprise	Coef. 1	CC*
2	Pratique professionnelle	Coef. 4	Ponctuelle
3	Etude de cas traitant d'une situation professionnelle dans sa globalité (domaine production et domaines transversaux)	Coef. 3	Ponctuelle
4	Présentation orale d'une situation de travail	Coef. 2	Ponctuelle

*CC = contrôle continu

Le Certificat Technique des Métiers est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour l'épreuve de pratique professionnelle et inférieure à 5/20 pour l'étude de cas

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.

Tout candidat qui se présentera à l'épreuve « Présentation orale d'une situation de travail » sans dossier technique support se verra attribuer la note de zéro.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CTM Installateur en Equipements Electriques

(RNCP : 34417) *Règlement d'examen*

1	Evaluation des acquis professionnels en entreprise	Coef. 2	CC*
2	Pratique professionnelle	Coef. 4	Ponctuelle
3	Etude de cas traitant d'une situation professionnelle dans sa globalité (domaine production et domaines transversaux)	Coef. 2	Ponctuelle
4	Présentation orale d'une situation de travail	Coef. 2	Ponctuelle

*CC = contrôle continu

Le Certificat Technique des Métiers est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour l'épreuve de pratique professionnelle.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



CTM Préparateur- vendeur Boucher, charcutier, traiteur

(RNCP : 36644) Règlement d'examen

1	Evaluation des acquis professionnels en entreprise	Coef. 1	CC*
2	Pratique professionnelle : boucherie, charcuterie-traiteur	Coef. 4	Ponctuelle
3	Etude de cas traitant d'une situation professionnelle dans sa globalité (domaine production et domaines transversaux)	Coef. 3	Ponctuelle
4	Présentation orale d'une situation de travail	Coef. 2	Ponctuelle

*CC = contrôle continu

Le Certificat Technique des Métiers est délivré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et remis, par délégation, par le Président de la Chambre des Métiers aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, pour l'ensemble des épreuves, sans note éliminatoire.

Note éliminatoire inférieure à 10/20 pour l'épreuve de pratique professionnelle et inférieure à 5/20 pour l'étude de cas

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra garder pendant cinq ans le bénéfice de la note obtenue si celle-ci est égale ou supérieure à la note requise.

Tout candidat qui se présentera à l'épreuve « Présentation orale d'une situation de travail » sans dossier technique support se verra attribuer la note de zéro.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



MC Maintenance en équipement thermique individuel

(RNCP : 730) Règlement d'examen

EP 1	Réalisation et technologie	Coef. 10	CCF
	Réalisation et technologie : partie écrite	Ecrite	
	Réalisation et technologie : partie pratique	Pratique	
EP 2	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire	Coef. 6	Ponctuelle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J



MC Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées

(RNCP : 6895) Règlement d'examen

E 1	Pratique professionnelle : arts appliqués	Coef. 10	CCF
	Arts appliqués	Ecrite	
	Pratique professionnelle	Pratique	
E 2	Etude d'une situation professionnelle	Coef. 4	Ponctuelle
E 3	Evaluation de l'activité professionnelle	Coef. 3	CCF

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des unités capitalisables.

En cas d'échec à l'examen, il n'y a pas de session de rattrapage, mais le candidat aura la possibilité de repasser ses épreuves en demandant un redoublement auprès du CFA.

Il pourra être dispensé des unités capitalisables pour lesquels il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Centre de Formation Centre Alsace Marcel Rudloff - 2 rue des Papeteries - 68000 COLMAR

Tél. : 03-89-21-57-40 – Mail : contact@cfa-colmar.com - SIRET : 343 964 375 00012 – RNE : 068 1498 J